



Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou de modification d'un immeuble n° 5000-2019

MODIFICATION ADMINISTRATIVE (version en vigueur du 9 septembre 2021)

MISE EN GARDE

Cette modification administrative sert uniquement à la consultation en ligne et n'a pas de valeur légale. Seuls les règlements émis et adoptés ont une telle valeur légale. Au besoin, il y a donc lieu de se référer à ces règlements.